

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 MARS 2014**

**Présents** : MM. BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; MOUE Philippe ; MORICEAU Bertrand ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel ; Mmes BERNARDI Murielle ; BLANQUET Sylvie ; LANGLAIS Isabelle ; LAUDINAT Annie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette.

**Pouvoirs** : Monsieur QUELVEN Jacques à Monsieur BONNET Claude  
Monsieur PHILIPPE Christian à Madame BERNARDI Murielle  
Monsieur HURE Michel à Monsieur MORICEAU Bertrand  
Madame GRIMAUULT-RAPP Claudine à Monsieur BLEVIN Pierre

**Absents** : Mmes CHAIGNEAU Sylvie, DUMEZ Sophie ; MM. CNUUDE Fabrice, LEGUAY Benoît.

-----

M. Michel SUISSE est élu secrétaire de séance **A L'UNANIMITE**.

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

En préambule de ce Conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors de la prochaine séance qui visera à installer l'équipe municipale désignée lors des élections du dimanche 23 mars, ce Conseil municipal sera le dernier de sa mandature.

Il indique que la préparation, la présentation et le vote de ce budget 2014 sont particuliers, s'agissant du dernier budget voté par l'équipe municipale en place depuis 6 ans. Il remercie les élus et services municipaux qui ont participé à son élaboration.

Le vote du budget devant intervenir avant le 30 avril les années d'élections, la question se posait quant à la détermination de la date de vote du budget 2014. La décision de voter le budget avant les élections a été prise pour plusieurs raisons.

La préparation d'un budget relève de l'exécutif local et est assurée par les services financiers de la collectivité. Elle nécessite une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année à venir.

En ce qui concerne les dépenses, des discussions sont engagées avec les services, selon un calendrier établi en interne, et sont suivies de réunions d'arbitrage, en l'occurrence 6 commissions des finances auxquelles tous les élus sont conviés ainsi qu'un Débat d'Orientations Budgétaires en Conseil Municipal.

Il était donc cohérent que l'équipe municipale qui a construit ce budget, y a travaillé et a pris les arbitrages nécessaires soit amenée à le voter avant la fin du mandat.

En outre, à la date de vote de ce budget 2014, la plupart des dépenses et recettes prévisionnelles sont connues, soit parce qu'elles ont été estimées par les services municipaux, soit parce qu'elles ont été communiquées par les partenaires institutionnels (Etat pour les bases d'imposition et les dotations, Conseils Régional et Général dans le cadre des contrats, CAMY pour l'attribution de compensation...). Au 17 mars, seul le montant de la DGF reste inconnu mais nous avons anticipé une légère baisse.

La plupart des dépenses et recettes, notamment en section de fonctionnement, représentent des prestations obligatoires et courantes sans caractère décisionnel ni dimension politique.

Il convient donc d'assurer la continuité du service afin que le fonctionnement de la collectivité, et notamment le paiement des fournisseurs et partenaires, ne soit pas paralysé et n'ait pas de conséquences graves pour les entreprises locales.

Le vote du budget respecte l'organisation du fonctionnement de la commune. Quel que soit le résultat des élections et la constitution de l'équipe qui en découlera, la préparation et le vote d'un budget supplémentaire ou de décisions modificatives dans le courant de l'année permettront, si besoin, de réajuster les éléments de la prévision budgétaire.

Suite à ce préambule, les points suivants ont été abordés :

## **I) BUDGET COMMUNAL**

### **1) Compte de gestion 2013.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Unique de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état d'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Conseil Municipal DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, est conforme au Compte Administratif de la Commune.

### **2) Compte administratif 2013.**

Le Conseil Municipal, sous la direction de M. Claude BONNET, examine le Compte Administratif 2013 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES .....	4 380 269,76 €
DEPENSES.....	3 538 817,77 €
EXCEDENT.....	841 451,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES.....	1 289 336,21 €
DEPENSES.....	1 541 387,24 €
DEFICIT.....	- 252 051,03 €

Soit un Excédent global de clôture d'un montant de 589 400,96 Euros.

M. Bertrand MORICEAU souligne que ce bilan reflète une bonne maîtrise des comptes et un excédent de fonctionnement correct, conforme aux années précédentes.

La balance 2013 est exposée comme suit :

2013			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES 2013	4 066 130,60	RECETTES 2013	1 289 336,21
DEPENSES 2013	3 538 817,77	DEPENSES 2013	971 710,54
RESULTAT 2013	527 312,83	RESULTAT 2013	317 625,67
REPORT (2012)	314 139,16	REPORT (2012)	-569 676,70
EXCEDENT CUMULE	841 451,99	DEFICIT CUMULE	-252 051,03
TOTAL	841 451,99	TOTAL	-252 051,03
RESULTAT DE CLOTURE :		589 400,96	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote, comme le prévoit la loi, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif de la commune pour l'année 2013.

### 3) Affectation des résultats

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le Résultat global excédentaire du Budget de la Commune pour l'année 2013, d'un montant de 841 451,99 Euros, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à prélever en recettes de fonctionnement sur les résultats antérieurs reportés un montant de 457 329,61 Euros et d'affecter celui-ci au compte 1068 de réserve afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de 252 051,03 Euros, ainsi que le montant des restes à réaliser de dépenses qui s'élève à 296 584,58 Euros diminué des restes à réaliser de recettes d'un montant de 91 306 Euros, soit un déficit de restes à réaliser de 205 278,58 Euros. Le montant total à couvrir sera repris au Budget Unique 2014.

La différence entre le résultat global et l'affectation du résultat fait apparaître un montant de 384 122,38 Euros qui sera repris au Budget Unique 2014 en recettes de fonctionnement.

### 4) Taux des taxes locales 2014.

Monsieur le Maire indique que la commune a été destinataire il y a quelques jours de la notification du prélèvement, par les services de l'Etat, d'une somme correspondant à la pénalité due pour le manque de logements locatifs sociaux, à hauteur de 59 311 Euros. Cette somme viendra amoindrir, sur le budget 2014, les recettes fiscales attendues. L'Etat n'a malheureusement pas tenu compte des recours formés par quelques riverains contre des projets communaux de construction de logements, ce qui amène à ce que l'ensemble des contribuables Méziérois soit pénalisé par la volonté d'une minorité.

Il est proposé en conséquence de répercuter, et en partie seulement, ce prélèvement sur les impôts locaux par un réajustement des taux de 1,5 % chacun.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'augmenter de façon proportionnelle pour l'année 2014 les taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti, et d'appliquer les taux suivants :

TH = 11, 45 %      TFB = 20, 10 %      TFNB = 62, 51 %

POUR : 17

ABSTENTION : 1 (M. René CACHEUX)

#### **5) Budget primitif 2014.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014, en précisant la volonté de la commission des finances de ne pas contracter de nouvel emprunt. Le dernier en date, d'un montant de 2 millions d'Euros, a permis en grande partie de financer la reconstruction de la salle Arc en Ciel, et une somme importante de l'ordre de 750 000 Euros reste bloquée de par des recours intentés contre des projets immobiliers sur la commune.

La mise en application de la réforme des rythmes scolaires a été budgétée, tant sur la partie dépenses de fonctionnement (masse salariale, achat de matériel pédagogique mais aussi interventions de la société de ménage) que sur les recettes (subventions de la CAF et de l'Etat) mais nous sommes toujours en attente de la réponse du DASEN quant à notre projet éducatif territorial.

Les subventions à destination de la Caisse des Ecoles et du CCAS fluctuent également, pour des raisons respectivement de projets formulés par les enseignants et de recrutement d'un responsable du service d'aides à domicile au printemps 2014.

Pour répondre à M. Bertrand MORICEAU sur une éventuelle augmentation du prix des prestations des structures municipales, Monsieur le Maire indique que la question sera examinée par la prochaine équipe municipale, une telle décision ne pouvant intervenir avant la rentrée de septembre 2014.

Sur les aides et dotations reçues, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas connu à ce jour mais a été anticipé à la baisse alors que l'Attribution de Compensation de la CAMY est pérennisée.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 271 966,16 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 048 483,99 €uros

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Budget Unique 2014.

#### **6) Bilan de la politique foncière 2013.**

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a eu aucune transaction foncière au cours de cette année 2013, hormis, comme le relève M. MORICEAU, les acquisitions prises en charge par l'EPFY dans le cadre de la convention d'action foncière sur la ZAC des Fontaines.

A propos des terrains préemptés par l'EPFY dans le périmètre de la ZAC, Mme Isabelle LANGLAIS demande qui assure leur entretien. Mme Sylvie PLACET lui répond que c'est l'EPFY qui a en charge cet entretien, en cours actuellement.

## II) APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2013 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation. Depuis, les observations issues de l'enquête publique (qui a eu lieu du 20 novembre au 20 décembre 2013) et les remarques des personnes publiques associées ont été analysées.

Le commissaire enquêteur a émis dans son rapport un avis favorable, transmis au Tribunal Administratif qui l'avait désigné. Le Conseil Municipal est donc en mesure de statuer sur l'approbation du PLU.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à M. Bertrand MORICEAU, qui reprend les dates importantes de la procédure d'élaboration du PLU (délibération du 8 Juillet 2009 prescrivant la réalisation d'une révision du PLU et définissant les modalités de concertation, débat du 9 Novembre 2010 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable).

Les résultats de l'enquête publique et les remarques des personnes publiques associées ont justifié quelques modifications mineures du projet de PLU. Du côté de l'Etat, deux remarques ont principalement été faites : les terres agricoles et déclarées à la PAC ont été reclassées en zone A, et la situation du site des carrières Lafarge a été mise en cohérence avec la rédaction de l'arrêté préfectoral de 2006 autorisant les activités sur le site.

Sur la partie logement et intégration des lois SRU et Duflot, la préfecture a considéré que le projet de PLU n'était pas suffisamment ambitieux en terme de programmation de logements locatifs sociaux.

M. Bertrand MORICEAU reprend ensuite sur la carte de zonage la liste des modifications apportées et précise que le document sera mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune

En ce qui concerne la concertation, certains concitoyens se sont mobilisés pendant l'enquête publique afin de faire connaître leur mécontentement quant au déroulement de la phase de concertation. Le rapport du commissaire relève quant à lui qu'au vu du nombre de réunions de groupes de travail et réunions publiques, la concertation s'est déroulée correctement.

Pour répondre à M. René CACHEUX à propos des Orientations d'Aménagement et de Programmation, M. Bertrand MORICEAU précise que la volonté municipale s'est orientée vers un mixte de typologie de logements avec un taux minimum de logements locatifs sociaux (LLS) à respecter pour tout projet, plutôt que de cibler des parcelles accueillant uniquement des LLS.

M. René CACHEUX fait également remarquer que les parcelles de terrains qui deviennent constructibles voient parallèlement leur valeur locative, et par conséquence le niveau d'imposition adossé, croître de façon significative.

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de M. Bertrand MORICEAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

- DIT que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Mézières-sur-Seine (ainsi qu'à la direction départementale des territoires et dans les locaux de la préfecture) ;
- DIT que la présente délibération sera exécutoire :
  - dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet conformément à l'article L.123-12 du code de l'urbanisme,
  - après affichage de la délibération en mairie, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué (code de l'urbanisme R.123-25)
  - et après mention de cet affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

POUR : 17

ABSTENTION : 1 (M. René CACHEUX)

### **III) SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF**

Mme Isabelle LANGLAIS informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement, signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, dont la finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

D'une durée de quatre ans, il permet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (PSEJ).

Mme Isabelle LANGLAIS insiste sur la complexité de remplir ces demandes de conventionnement sans connaître précisément l'organisation et le prochain fonctionnement des structures municipales avec la mise en application de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que tous les documents afférents.

### **IV) CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS**

Monsieur le Maire indique que l'un de nos agents remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement sur le grade d'éducateur principal de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

### **V) SUPPRESSION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

Monsieur le Maire indique que suite à l'adoption de la précédente délibération, il convient de supprimer le poste occupé jusqu'alors par l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité la suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

## VI) DIVERS

### - **Marchés publics 2013**

Comme chaque année lors du premier trimestre et conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire donne lecture d'un document retraçant les marchés publics passés en 2013.

N° du marché	Objet du marché	Type de procédure	Date de publication	Montant HT	Montant TTC	Date de notification	Entreprise attributaire
Marchés de fournitures et services compris entre 15 000 € HT et 90 000 € HT							
Marchés de travaux compris entre 15 000 € HT et 90 000 € HT							
-	Reconstruction de la Salle des fêtes Lot 22 : équipements de scène	procédure adaptée	10-oct-12	22 500,00 €	26 910,00 €	24-avr-13	Entreprise GUILBAUX
Marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € HT et 200 000 € HT							
Marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 000 000 € HT							
2013/01	Remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire La Villeneuve	procédure adaptée	29-mai-13	127 100,00 €	152 011,60 €	31-juil-13	NORBA Menuiserie
Marchés de fournitures et services supérieurs à 200 000 € HT							
Marchés de travaux supérieurs à 5 000 000 € HT							
<b>Totaux</b>				<b>149 600,00 €</b>	<b>178 921,60 €</b>		

### - **Balayage des rues**

M. René CACHEUX évoque des problèmes de passage à la Villeneuve.

### - **Allocutions**

Monsieur le Maire prend la parole suite à sa décision, communiquée ces dernières semaines, de ne pas se présenter aux prochaines élections municipales. Il rappelle avoir toujours veillé à s'impliquer au mieux dans la vie de la commune en se basant sur les valeurs de confiance et d'honnêteté ; il remercie chaleureusement les élus et services municipaux qui l'ont accompagné pendant ces 25 années de mandat et ont travaillé sur les projets qui ont vu le jour.

M. Philippe MOUE et Alfred SEITZ donnent successivement lecture de déclarations allant dans le même sens, remerciant M. Pierre BLEVIN pour son engagement au service de l'intérêt général ainsi que les services et les conseillers municipaux qui ont également annoncé leur intention de ne pas se représenter.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H40.